50e ANNÉE. — N° 17.493
DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	13f	24f	45f
France et Colonies	14f	26f	48f
Etranger	18f	35f	65f

La Petite Gironde

15 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 15 c.

JEUDI 27 MAI 1920
SAINT HILDEBERT
SOLEIL : lever 5h24, coucher 8h35
LUNE : P. L. le 1er ; D. Q. le 9

APRÈS LES GRÈVES

Leçons de choses

Pendant plusieurs semaines on ne pouvait ouvrir un journal sans avoir l'œil attiré, offusqué plutôt, par des mots qui durant cinq années portèrent en toutes les âmes françaises l'inquiétude ou l'angoisse, parfois aussi, aux heures de victoire, l'exaltation, mais jamais, à aucun moment, une joie qui ne fût mélangée d'amertume à la pensée du sang et des larmes dont elle avait été payée.

Guerre, bataille, attaques, offensives, vagues d'assaut ! tels étaient les mots dont l'état-major, la C. G. T., veux-je dire, émaillait ses « communiqués », en déclarant qu'elle engagerait successivement et « jusqu'au bout » toutes ses « réserves ».

Il est curieux de voir ces termes guerriers naître aujourd'hui sous la plume de nos pacifistes les plus en vue d'il y a trois ou quatre ans, de ceux qui, lorsqu'il s'agissait de chasser les Allemands hors de France, traitaient avec mépris de « jusqu'auboutistes » les Français qui refusaient d'accepter la défaite; l'ont-ils assez clamé à cette époque leur cri de « guerre à la guerre » !

Devenus maintenant « jusqu'auboutistes » irréductibles, ils nous annonçaient (toujours en style guerrier) qu'ils mèneraient la lutte à outrance jusqu'à l'écrasement de l'adversaire.

L'« adversaire », c'est vous, c'est moi, ce sont tous les citoyens qui, foncièrement républicains dans la réelle acception du mot, tiennent à vivre dans la liberté que comportent des institutions vraiment démocratiques et qui sont trop satisfaits d'avoir été jadis débarrassés de la monarchie par leurs pères pour accepter de subir aujourd'hui la dictature d'une classe, si prolétarienne soit-elle.

L'« adversaire », pénétré de ce bon sens français qui apparaît surtout dans les circonstances difficiles, l'adversaire ne s'est pas du tout laissé écraser, et les vagues d'assaut, puisque vagues il y a, sont venues non pas même se briser, mais piteusement mourir à ses pieds.

Notre pays est trop épris de liberté pour supporter jamais des maîtres, d'où qu'ils viennent; malheureusement, si les manœuvres et les violences par lesquelles on tente de lui en imposer sont vouées à un inévitable échec, elles n'en ont pas moins un résultat déplorable, car en créant pendant de longues périodes l'angoisse et l'insécurité, elles aboutissent à l'amoindrissement de notre activité nationale.

Et cela au lendemain de la guerre, de la vraie, hélas ! de celle que nous avons faite pour sauver (et à quel prix !) notre liberté; au lendemain de la guerre qui a laissé derrière elle tant de ruines, tant de misères, tant de deuils et tant de larmes !

C'est au sortir de cette effroyable tourmente qu'une poignée d'ambitieux entraînant à leur suite une armée d'ignorants et de dupes aurait voulu nous précipiter dans la plus abominable des guerres, la guerre civile, dont ils ne changent que le nom en l'appelant la lutte des classes.

Le bon sens français, je me plais à le répéter, a fait bon marché des rodomontades menaçantes de la C. G. T., et l'on peut dire que c'est dans la volonté manifeste des masses profondes de la nation que le gouvernement a puisé l'énergie dont il a fait preuve pour maintenir l'ordre et assurer la liberté du travail.

Cette volonté n'est pas restée platonique, et c'est en cela qu'elle a été féconde et qu'elle a représenté dans le conflit un facteur nouveau destiné à empêcher peut-être le retour de pareilles manœuvres; elle s'est manifestée par des actes, et les déserteurs de l'armée du travail se sont vus remplacés par des volontaires sortis de tous les rangs de la société et venant prêter main forte aux travailleurs restés fidèles à leur tâche.

Ce rapprochement peut, lui aussi, être fécond pour l'avenir, car il rappelle un peu celui qui, dans la tranchée, a mis côte à côte des hommes qu'en temps normal la vie eût tenus bien éloignés les uns des autres et entre lesquels sont nées des amitiés que la paix n'a pas détruites.

Ici, dans le travail pénible exécuté en commun par de bons ouvriers dont c'est la tâche journalière et par des jeunes gens qui demain retourneront à leurs études ou reprendront une situation abandonnée pour quelques jours, ici sont nés certainement des sentiments d'estime réciproque qui porteront leur fruit.

Bien des « volontaires », après ces jours de leçons de choses, s'en iront en sachant plus sur les questions ouvrières qu'ils n'en auraient appris en des années d'étude dans les livres les mieux faits.

Ils sauront la justice de certaines revendications, ils connaîtront la vie pénible qui est le lot de bien des travailleurs et ils contribueront plus tard à aplanir les difficultés que rencontre la solution des questions sociales.

Il se pourrait, cette fois, que les mauvais semeurs se soient trompés, et qu'ayant cru semer la haine destructrice, ils voient germer au contraire la fraternité féconde qui régénérera notre patrie.

Colonel PICOT,
Député de la Gironde, vice-président de la commission de l'armée.

Le pillage des ports et des gares

UN CARTEL DE BANDITISME

Le Havre, 26 mai. — L'affaire du pillage des quais du Havre pour importante qu'elle soit, puisque le montant des vols dépasse 10 millions, n'est que le point de départ d'une affaire encore plus vaste : elle est en connexité avec les opérations du même genre effectuées soit dans les camps américains, soit dans les grands ports, celui de Marseille notamment.

C'est le parquet du Havre qui est saisi, et le juge d'instruction vient d'obtenir des éléments d'information révélant l'existence d'un immense réseau s'étendant fort loin du Havre. Les pillards de ce port opéraient également dans les gares et étaient en relations avec la banque des Aubrais et d'autres groupements que la police pense pouvoir découvrir. Ce n'était pas une bande unique, mais une série d'Associations de malfaiteurs agissant chacune pour son propre compte et se prêtant, quand il le fallait, un mutuel appui. Les moyens matériels : automobiles, camions, garages, ainsi que les équipes de voleurs étaient interchangeables. On se communiquait de part et d'autre, à l'occasion, des indications sur les coups fructueux, fournies par des affiliés dont le rôle se bornait là et que leur situation mettait à même d'être bien renseignés. Les organisations étant ainsi disséminées, les recherches se heurtent à toutes sortes de difficultés. La question des recéleurs est particulièrement intéressante; ce sont eux qui formaient le carrefour où se rencontraient les bandes unies bien que concurrentes.

Le droit de circulation sur les vins

Paris, 25 mai. — La commission des finances du Sénat, qui avait porté de 19 fr. à 25 fr. la taxe de circulation sur les vins, a, sur les instances des représentants des régions viticoles : le Gard, l'Hérault, l'Aude, le Bordelais, la Bourgogne, le Beaujolais, le Mâconnais, la côte du Rhône, accepté un amendement réduisant ce droit de 25 à 20 fr.

La taxe de 20 fr. sera certainement adoptée par le Sénat et aussi par la Chambre, qui, on se le rappelle, l'avait fixée à 19 fr.

Les Alliés exigent le rappel du délégué allemand de la Sarre

La Conférence de Spa est fixée au 21 juin

Paris, 25 mai. — M. Millerand a fait parvenir aujourd'hui à M. Geepert, chef de la délégation allemande, au nom de la Conférence de la paix, une réclamation sur l'attitude du lieutenant-colonel von Xylander, président de la commission allemande de délimitation du bassin de la Sarre, qui, à plusieurs reprises, a soulevé des difficultés et en dernier lieu a contesté le droit de la commission interalliée de prendre certaines décisions. Le lieutenant-colonel von Xylander s'est également refusé à prendre part aux votes de la commission et a donné à ses agents techniques l'ordre d'interrompre les travaux. Son rappel immédiat ainsi que son remplacement sont demandés pour ne pas arrêter les travaux de la commission.

La délégation anglaise à Spa

Londres, 25 mai. — L'agence Reuter apprend, relativement à la conférence de Spa, qu'on a décidé de rétablir la délégation de l'empire britannique. On a demandé aux quatre Dominions de nommer des représentants qui examineront avec le cabinet impérial les différents problèmes qui se rapportent à la conférence. Cette décision n'implique pas nécessairement que les représentants des Dominions assisteront à la conférence de Spa. M. Watt, qui exerce les fonctions de premier ministre australien et qui est actuellement en Angleterre, représentera probablement l'Australie; sir George Perley représentera le Canada.

Londres, 26 mai. — On donne ici l'explication suivante à la reconstitution de la délégation des colonies britanniques en vue de la prochaine Conférence de Spa :

On se rappelle qu'un des arguments que fit valoir M. Lloyd George à Hythe pour s'opposer à la demande de priorité de la France a été l'opposition que feraient les dominions aux propositions françaises, à raison des pertes qu'eux-mêmes avaient subies pendant la guerre. Ce serait donc, en quelque sorte, pour personnifier cette opposition que les délégués des dominions iraient à Spa.

L'Allemagne accepte de participer à la conférence de Spa

Berlin, 25 mai. — Le chancelier d'empire a fait savoir, hier, au chargé d'affaires britannique que le gouvernement allemand acceptait l'offre qui lui a été faite de se rendre à la Conférence de Spa, le 21 juin.

La Note des Alliés fixant officiellement la date du 21 juin pour la Conférence de Spa

Londres, 26 mai. — C'est mercredi soir seulement qu'on communiquera officiellement le texte de la Note par laquelle les puissances alliées annoncent au gouvernement allemand que la date de la conférence de Spa a été fixée au 21 juin. Cette note a été remise au gouvernement de Berlin par lord Kilmernock, chargé d'affaires britannique, agissant au nom des puissances alliées. Elle est ainsi conçue :

« L'attention des gouvernements alliés a été attirée sur le fait que les élections générales allemandes auront lieu le 6 juin. L'objet essentiel de la conférence de Spa est de permettre aux alliés d'examiner avec les représentants responsables de l'Allemagne, les graves questions soulevées par la non-exécution, de la part de l'Allemagne, des obligations que ses représentants ont signées et qui ont été ratifiées par le traité de Versailles. La conférence prendra également tous arrangements en vue d'assurer pour l'avenir l'exécution du dit traité.

» Il est donc de la plus haute importance que les séances de la conférence de Spa ne soient pas interrompues et remises à une date ultérieure par suite des préoccupations allemandes sur les affaires intérieures.

» Les gouvernements alliés considèrent en conséquence que cette conférence doit être reportée au lundi 21 juin. Ils seront heureux d'apprendre l'accord du gouvernement allemand. »

Pour le paiement intégral de l'indemnité allemande

Paris, 25 mai. — Le groupe interparlementaire des régions libérées s'est réuni sous la présidence de M. Hayez, et, après une longue discussion à laquelle ont pris part MM. Poincaré, Klotz, Gouge, Louis Marin et Loucheur, l'ordre du jour suivant, présenté par M. Lucien Hubert, a été voté à l'unanimité :

« Le groupe, considérant que les renseignements recueillis sur les pourparlers franco-britanniques engagés actuellement ne sauraient atténuer ni ses critiques ni ses craintes, maintient formellement son ordre du jour du 20 courant ainsi conçu :

« Le groupe des représentants des départements dévastés, considérant que le forfait envisagé par les gouvernements britannique et français ne serait en réalité qu'une réduction de la dette allemande, réclame l'exécution intégrale du traité de Versailles voté par le Parlement et que seul celui-ci pourrait modifier. »

L'interpellation sur les réparations

Paris, 25 mai. — M. Paul Aubriot, député de Paris, a adressé la lettre suivante à M. Millerand, président du conseil :

« J'ai réfléchi longuement aux objections que vous avez bien voulu me présenter à la suite de la demande d'interpellation sur la fixation des réparations dues par l'Allemagne à la France. Je dois vous informer qu'elles ne m'ont pas convaincu que l'intérêt du pays soit dans le silence du Parlement. Il ne s'agit pas, en l'espèce, de discuter sur des négociations en vue de la conclusion d'un traité. Il s'agit de l'exécution d'un traité ratifié par les deux Chambres, exécution qu'elles ont le devoir de surveiller. Le pays ne peut que gagner à ce que le gouvernement, dans ses conversations extérieures, s'appuie sur la volonté nettement exprimée de ses représentants. Je persiste donc dans mon intention, et je vous demande de vouloir bien accepter, lundi ou vendredi, de fixer devant la Chambre la date d'un débat que je crois indispensable pour l'intérêt de la France. »

Des renforts français à Batoum

Londres, 26 mai. — Il n'y a aucun fondement aux nouvelles d'un envoi de troupes britanniques ou indiennes à Batoum. Les effectifs britanniques à Batoum sont les mêmes qu'il y a deux ans. Des renforts français y ont été cependant envoyés. Ils ont quitté Constantinople il y a quelques jours et doivent probablement se trouver actuellement sur les lieux.

Les syndicalistes organisent un vaste mouvement en Espagne

Madrid, 26 mai. — Les conflits qui désolent l'Espagne ont pour origine les menées des syndicalistes, qui veulent à tout prix obtenir la mise en liberté des individus arrêtés par ordre du gouvernement à la suite des derniers attentats. Leur attitude répond à un plan parfaitement étudié, et c'est ce qui explique que, à tour de rôle, toutes les provinces entrent dans le mouvement.

Aujourd'hui, la grève des ouvriers boulangers continue à Madrid, mais on fabrique une quantité de pain plus grande, mais de qualité très inférieure. Les boulangeries ont été assaillies hier soir, mais sans qu'il y ait eu à enregistrer d'incidents graves. Les maçons continuent la grève.

Bagarres à Madrid

Madrid, 25 mai. — Des individus, poursuivis par la police pour avoir jeté des pierres dans les vitres d'un grand café voisin de la Maison du Peuple, ont tiré des coups de revolver sur les agents. Au cours de la bagarre qui suivit, une femme qui passait dans la rue a été blessée au bras. Une nouvelle bagarre a eu lieu quelques instants plus tard dans la Maison du Peuple, d'où les ouvriers ont tiré des coups de revolver contre des agents. Personne n'a été blessé.

La grève générale à Saint-Sébastien

Saint-Sébastien, 26 mai. — Tous les comités réunis à la Maison du Peuple ont proclamé la grève générale pour demain. Les typographes ont abandonné le travail. Les journaux ne paraissent pas.

EN ITALIE

Troubles sanglants à Rome

Rome, 26 mai. — Les versions sur la tragédie, dont la via Nazionale a été le théâtre, varient. Il est certain que le fait que l'autorité préfectorale n'avait pas fait arborer le drapeau national sur les édifices publics, à l'occasion de l'anniversaire de l'entrée de l'Italie en guerre, avait produit une très vive irritation dans les milieux nationalistes et que la manifestation des étudiants se ressentit de cette irritation. La preuve en est que la démonstration s'est faite au cri de : « A bas Nitti ! »

Selon le rapport reçu par le colonel des gardes royaux, un capitaine aurait été entouré et battu tandis que de la foule partaient plusieurs coups de revolver. Les gardes voyant leur capitaine blessé et en danger ont dû faire usage de leurs armes.

Un témoin oculaire dit : « Le premier coup de revolver a été tiré par un individu embusqué derrière une voiture de tramway. » Enfin, d'après une troisième version, les manifestants se bornaient à chanter et à éluder la manœuvre des gardes qui voulaient les obliger à se disperser, lorsqu'à un moment donné le capitaine qui les commandait donna un soufflet à un étudiant, qui répondit par un coup de poing si bien assené que le visage de l'officier fut couvert de sang. A cette vue, les gardes se seraient mis à tirer à tort et à travers. Somme toute on compte cinq morts et sept blessés du côté des gardes. Il y a en outre dans les hôpitaux huit étudiants blessés, plus deux femmes, dont une assez grièvement, et si individus qui ne prenaient aucune part à la démonstration et étaient par hasard sur les lieux.

En effet, un grand nombre d'arrestations ont été opérées depuis hier soir; dans les sphères ministérielles on procède comme si le conflit sanglant d'hier soir était le fruit d'un complot.

EN IRLANDE

Les troubles continuent

Londres, 25 mai. — La situation en Irlande s'aggrave de plus en plus. Les dockers persistent dans leur refus de décharger non seulement le matériel de guerre en provenance d'Angleterre, mais tous les articles de ravitaillement (bœuf de conserve, thé, etc.) expédiés aux soldats anglais actuellement affectés au service d'ordre en Irlande. Malgré le recours de la main-d'œuvre militaire, les quais de Dublin sont encombrés par suite de la déclaration de grève subite des cheminots. Il se pourrait que d'ici quelques jours, la grève soit générale dans tout le pays. Les cheminots irlandais sont affiliés à l'Union nationale des cheminots anglais, et le comité exécutif de cette Union se réunira à Londres jeudi pour la décision à prendre.

Quelle est la véritable situation sur le front polonais?

Nous ferons observer que les dépêches pessimistes relatives à la situation de l'armée polonaise viennent toutes d'Allemagne, et qu'elles sont contredites par celles qui nous parviennent de Varsovie et que voici :

« Varsovie, 25 mai. — Au nord, sur la Dvina et la haute Bérésina, la situation est stationnaire. L'offensive bolcheviste paraît de ce côté définitivement enrayée. Sur le front sud, en Ukraine, les Polonais tiennent la ligne Krzyzopol-Djigovka, au sud de Vapniarka, important nœud de chemins de fer, également en leur possession. Les nouvelles de la reprise de Kiev par les bolcheviks sont complètement fausses. »

Voici enfin le résumé du dernier communiqué officiel polonais :

« Varsovie, 26 mai. — L'ennemi a attaqué avec acharnement notre flanc droit, sur la rive du Dniester. Avec le concours des détachements associés, nous avons repoussé toutes attaques de l'ennemi, et nous avons repris par des contre-attaques les localités occupées.

» Dans le secteur de la Dvina et de la Bérésina, l'ennemi continue ses attaques simultanées. Sur le Dniéper, les bolcheviks ont attaqué notre tête de pont près de Pzeczyca. Toutes les attaques de l'ennemi ont été repoussées. »

Situation critique de l'armée polonaise

Berlin, 25 mai. — Les journaux de Berlin annoncent que la situation de l'armée polonaise est très critique. Un radio russe interceptée à Prague, annonce la retraite de l'armée polonaise sur tout le front.

Une nouvelle de Breslau à la « Gazette de Voss » confirme la reprise de Kiew par l'armée rouge et dit que l'offensive russe est poussée avec une extrême énergie.

EN ALLEMAGNE

Le mouvement réactionnaire

Berlin, 25 mai. — Le « Vorvaerts » prétend avoir appris de bonne source qu'un nouveau complot de droite se prépare. Les unités militaires, dit-on, se livrent à une intense propagande électorale dans l'espoir que les élections donneront lieu dans l'Allemagne centrale à des troubles qui permettront une fois de plus à l'armée de se poser en sauveur de la patrie.

A la suite de ces révélations, le général von Seckt s'est rendu au camp de Seanne pour enquêter, et le ministre de la reichswehr est parti pour Kiel et Wilhelmshafen, où la situation est très tendue.

Une note officieuse reconnaît d'ailleurs les faits relatés par le « Vorwaerts ». Elle ajoute que les corps francs seront complètement supprimés à la fin de ce mois, mais qu'une partie d'entre eux sera incorporée dans la reichswehr. Ce n'est là, fait-on remarquer, qu'un maquillage et non une dissolution. Cinquante-huit soldats armés et leurs officiers, venant de Dortmund et envoyés en congé, ont été arrêtés en gare de Stettin. Les officiers avaient profité de l'occasion pour les amener en Poméranie, où ils devaient être répartis, avec leurs armes, entre les grandes propriétés foncières, et se tenir prêts à marcher au premier signal.

En effet, au lieu de s'emparer de Berlin par la force, comme au 13 mars dernier, l'intention est plutôt de faire occuper par des mercenaires non démobilisés certaines régions vitales de l'Allemagne, telles que la Westphalie et la Poméranie. Le mouvement est financé par de gros industriels et l'Association des propriétaires ruraux.

Le prétexte du bolchevisme

Londres, 26 mai. — Le « Daily Telegraph » publie des documents confidentiels émanant de la chancellerie allemande, dans lesquels les autorités expriment le désir que la presse exagère le péril bolcheviste pour augmenter le matériel de guerre, notamment les transports automobiles et l'artillerie lourde de gros calibre. En cas de mobilisation, la reichswehr fournira les cadres.

EN BELGIQUE

Un complot allemand contre les chemins de fer belges

Bruxelles, 26 mai. — Les autorités belges du cercle d'Eupen ont découvert un complot ourdi par des personnes suspectes, venues d'Aix-la-Chapelle, dans le but de faire sauter les lignes de chemin de fer.

APRÈS L'ACCIDENT DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

LE WAGON PRESIDENTIEL A L'ARRIVEE A MONTBRISON — Photo Roi
On remarque, au milieu, la fenêtre par laquelle est tombé M. Deschanel

Au Sénat

Au cours de la séance, le président, M. Léon Bourgeois, a fait la communication suivante :

« Nous avions appris, au début de l'après-midi, que M. le Président de la République avait été victime d'un accident au cours de son voyage à Montbrison.

» Je n'ai certainement pas besoin de demander au Sénat de s'associer à moi pour envoyer à M. le Président de la République et à sa famille tous nos vœux et l'expression de notre profonde et respectueuse sympathie. (Nouveaux applaudissements.)

A la Chambre

Paris, 25 mai. — M. R. Péret traduira éloquemment demain, au début de la séance, la satisfaction de ses collègues que l'accident n'ait pas eu de suites graves, et les vœux unanimes de la chambre pour le prompt rétablissement du Président de la République.

L'état de santé du Président

Paris, 26 mai. — L'état de santé du Président de la République continue à être de plus satisfaisants.

Après une excellente nuit, M. Paul Deschanel s'est levé ce matin à sept heures et est descendu dans son cabinet de travail, où il a donné quelques signatures.

Le Président de la République a reçu en suite la visite de ses médecins, qui se sont montrés absolument satisfaits de son état.

Les docteurs André Petit et Pierre Duvat ont d'ailleurs rédigé le bulletin suivant :

« L'état du Président ne nécessite plus qu'un bulletin par jour. »

Ils estiment toutefois qu'il y a lieu de prescrire à M. Paul Deschanel un repos complet de plusieurs jours à la campagne. Dans ces conditions, il est à prévoir que le Président de la République, malgré l'intention qu'il a manifestée de rester à l'Elysée, quittera Paris prochainement pour une villégiature dont le choix n'est pas encore définitivement arrêté.

La reprise du travail

Paris, 25 mai. — On communique les renseignements suivants sur la grève des cheminots :

P.-L.-M. : Le mouvement des rentrées, commencé hier, s'accentue aussi bien dans la traction que dans l'exploitation. Voici les centres où les reprises sont les plus lentes : Paris, Villeneuve, Laroche et Montargis.

Orléans : La reprise est complète dans les régions de Nantes, Montluçon et Aurillac. Elle est plus lente à Paris, Tours et Périgueux.

Etat : La grève est considérée comme terminée. On signale des rentrées très nombreuses partout et surtout dans la région parisienne.

Midi : Rentrées assez nombreuses depuis samedi. On en a enregistré 300 samedi, 250 le jour de la Pentecôte et 500 hier. C'est à Bordeaux que le mouvement de rentrée est le plus lent.

Nord : Le service est toujours complet. On signale de très nombreuses demandes de réadmissions (410 pour le seul dépôt de la Plaine).

Est : Les ateliers de Rouilly et de La Villette sont au complet.

SANCTIONS ET RECOMPENSES

Paris, 25 mai. — Le Compagnie d'Orléans vient d'adresser à son personnel un ordre du jour dans lequel, enregistrant la fin de la grève, elle déclare :

Forte de son bon droit et de l'appui du gouvernement, énergiquement soutenue par l'opinion publique, admirablement secondée par ses agents fidèles et par les nombreux volontaires qui se sont spontanément offerts pour remplacer les défaillants, la Compagnie a résisté victorieusement à ceux qui voulaient, pour un motif puéril, arrêter la vie du pays. Néanmoins, le dommage infligé non seulement à la Compagnie, mais au pays par la diminution des transports est incalculable. Une pareille situation qui se renouvelle pour la troisième fois sur le réseau depuis cinq mois, ne peut continuer. C'est ce qui me vis-à-vis des auteurs responsables de cette agitation révolutionnaire. Plus de six cents d'entre eux notoirement malfaisants, n'ayant pas obtempéré à l'invitation formelle de reprendre le travail, ont été rayés des cadres. En outre, tous ceux qui se sont rendus coupables d'entraves à la liberté du travail, de menaces, d'injures ou de violences à l'égard des agents fidèles ont subi le même sort. Enfin, les ateliers de Tours et de Périgueux, foyers permanents d'indiscipline, ont été définitivement fermés à tous les grévistes. Indépendamment de ces mesures particulièrement graves, tous les agents qui ont abandonné le travail recevront une punition, ainsi qu'ils en ont été prévenus par l'avis du 13 mai. Non seulement les journées d'absence ne leur seront pas payées, ce qui va de soi, mais il leur sera infligé une des sanctions suivantes prévues dans le nouveau statut :

Agents rentrés spontanément avant le 10 mai, blâme du directeur avec réduction de la gratification à raison de 1/10 par journée d'absence.

Agents rentrés spontanément entre le 10 et le 24 mai inclus ou sur mise en demeure avant le 10 mai : blâme du directeur avec suppression et retard d'avancement de un à quatre mois, suivant la durée de l'absence.

Agents rentrés postérieurement au 24 mai spontanément : blâme du directeur avec suppression de la gratification et retard d'avancement d'un an. (La punition aurait dû entraîner, d'après le nouveau statut, la réduction d'un échelon de traitement. Elle a été atténuée comme il est dit ci-dessus.)

Agents rentrés postérieurement au 24 mai après mise en demeure : déplacement par mesure disciplinaire. En ce qui concerne les agents ayant un poste de direction, dont la faute est plus grave en raison de l'exemple qu'ils ont donné, ils seront punis de rétrogradation ou tout au moins de déplacement par mesure disciplinaire. Pour les agents ainsi punis, sauf ceux qui sont passibles de la première des sanctions énumérées ci-dessus, toute nouvelle faute commise dans le délai de douze mois entraînera nécessairement la radiation des cadres, conformément à l'article 36 du nouveau statut.

En terminant, le directeur remercie de tout cœur, au nom de la Compagnie, les agents de tous grades qui sont restés fidèles à leur devoir, parfois dans les conditions les plus difficiles et les plus pénibles, en butte aux menaces et aux violences des grévistes. A ces remerciements, le directeur est heureux d'ajouter les gratifications suivantes, qui seront allouées, indépendamment du paiement des heures supplémentaires, à tous les agents n'ayant eu aucune défaillance :

1° Un demi-mois de solde (y compris les allocations A et B et les heures supplémentaires faites du 1er au 20 mai).

2° Une allocation spéciale destinée à tenir compte des conditions plus ou moins difficiles dans lesquelles se sont trouvés les agents et s'est exécuté le service, eu égard au nombre des grévistes dans la localité. Cette allocation sera égale au montant de la somme indiquée au paragraphe 1 ci-dessus, multipliée par la proportion pour 100 du nombre moyen de grévistes à l'effectif total du personnel de tous les services dans la localité où l'agent est en service; s'il s'agit d'agents isolés, tels que les sémaphoristes, etc., on considérera la localité la plus voisine pourvue d'une gare. Ces deux allocations se cumuleront. Le directeur adresse enfin ses plus chaleureux remerciements et félicitations aux volontaires qui ont fourni au réseau le concours le plus efficace en même temps qu'ils ont donné un magnifique exemple de courage civique.

PAR 193 VOIX CONTRE 30, LES FONCTIONNAIRES EN CONGRÈS DÉCIDENT D'ADHÉRER A LA C. G. T.

Paris, 25 mai. — Le huitième Congrès de la Fédération nationale des fonctionnaires s'est ouvert ce matin, sous la présidence de M. Métayer, des douanes. Le président a prononcé un discours dans lequel il a montré la nécessité de faire reconnaître le droit syndical des fonctionnaires. L'assemblée a approuvé le rapport moral qui conclut à la participation des fonctionnaires à la gestion des administrations publiques, à l'affiliation à la C. G. T., à l'examen des mesures à opposer au gouvernement au cas de maintien des sanctions disciplinaires prises contre des fonctionnaires qui ont participé aux manifestations du 1er mai.

A la séance de l'après-midi, M. Laurent, secrétaire général de la Fédération des fonctionnaires, donne lecture d'un rapport qui conclut à l'adhésion à la C. G. T.

L'adhésion est combattue par M. Pitolet, délégué de la Dordogne.

M. Cratieux, des contributions indirectes, parle ensuite en faveur de l'adhésion.

M. Glay, secrétaire de la Fédération des instituteurs, et un des principaux militants syndicalistes prend la parole : « Le droit syndical, dit-il, n'a jamais été aussi menacé qu'en ce moment. On va délimiter très étroitement le cadre des organisations ouvrières et des fonctionnaires. Mais on laissera pendant ce temps les marchands de vin organiser au Trocadéro la grève de l'impôt et les organisations patronales organiser la vie chère. »

Paris, 25 mai. — M. Catalan, des contributions directes, combat ensuite l'adhésion à la C. G. T. et formule de vives critiques contre les extrémistes de cette organisation. M. Catalan affirme qu'à la C. G. T. on s'acharne surtout aux questions de personnes au lieu de s'occuper de l'étude des réformes sociales. Il conclut qu'en s'affiliant à la C. G. T. actuellement en pleine crise, les fonctionnaires iront vers l'inconnu, et il préconise l'ajournement de la décision à prendre jusqu'à ce que la C. des lycées et collèges, au nom des Universités de province, combattent l'affiliation. MM. Huart, Coreau, Pastre, Couot, Waroquin prennent successivement la parole pour ou contre l'affiliation.

Le débat est clos.

Après la déclaration de M. Laurent, secrétaire général, qui fait connaître que le conseil fédéral repousse toute motion d'atermoiement et pose la question de confiance, M. Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T., a pris la parole. On passe ensuite au vote. Par 193 voix contre 30 et 78 abstentions, l'adhésion à la C. G. T. est décidée.

Le Congrès adopte ensuite divers ordres du jour dont l'un demande qu'au point de vue de l'indemnité de vie chère les fonctionnaires soient traités sur le même pied que les officiers, sous-officiers ou fonctionnaires militaires, et que celle-ci soit fixée au moins à 5 fr. par jour, plus 1 franc par jour par enfant. Un autre demande que soit rapporté le décret du 29 mars 1920 et l'attribution d'une indemnité fixe aux régions libérées, ainsi que le paiement intégral et immédiat des dommages de guerre dus à ceux-ci.

La séance est levée.

Paris, 26 mai. — Le Congrès de la Fédération nationale des fonctionnaires a tenu sa troisième séance ce matin. M. Laurent a fait adopter l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès de la Fédération des Syndicats de fonctionnaires, qui vient de décider l'adhésion à la C. G. T., adresse aux organisations ouvrières l'expression de son entière sympathie. Pour manifester sa solidarité avec le monde du travail, le Congrès a décidé d'adresser immédiatement à la C. G. T. la somme de 2,000 francs en faveur des victimes du mouvement récent, et a demandé au conseil fédéral d'ouvrir une souscription dans le même but parmi les Syndicats adhérents.

Le débat s'est ouvert ensuite sur la question des modalités des retraites. M. Neumayer, des douanes sédentaires, a donné lecture du rapport qu'il a préparé sur cette question.

Après discussion, le Congrès a adopté les conclusions du rapport Neumayer : retraites après vingt-cinq ou trente ans de service, cinquante ou soixante ans d'âge en quatre stades, suivant les catégories de fonctionnaires, avec minimum de 3,000 francs et maximum de 15,000 francs.

Congrès des percepteurs

Le Syndicat général des percepteurs de France a tenu son Congrès annuel à Paris les 22 et 23 mai. Avant de clore ses travaux, le Congrès a décidé de surseoir à toutes décisions concernant l'affiliation de la Fédération nationale des fonctionnaires à la C. G. T., et a adopté une motion par laquelle le Syndicat réserve son entière liberté de décision sur ce point spécial.

Un tamponnement

Lyon, 25 mai. — A Monchanin-les-Mines, le train venant de Chagny et allant à Nevers dut, en raison de l'affluence des voyageurs, être renforcé par de nouvelles voitures. Le train fut coupé et une rame de wagons vides fut envoyée, mais la déclivité de la voie amena une accélération des voitures, leurs freins ne fonctionnant pas normalement, un tamponnement violent se produisit. Deux wagons furent enfoncés et une trentaine de voyageurs blessés plus ou moins grièvement. Ils ont été pansés à l'infirmerie de la gare, mais huit d'entre eux durent être transportés à l'hôpital du Creusot.

Le Sénat relève le taux de l'impôt sur le revenu adopté par la Chambre

Paris, 25 mai. — Le Sénat poursuit activement la discussion des nouveaux impôts. On reprend l'article 1er réservé hier. Le nouveau texte proposé par la commission modifiant l'article 17 de la loi du 31 juillet 1917 sur les bénéfices agricoles établit que le bénéfice provenant de l'exploitation agricole est considéré comme égal à la valeur locative des terres exploitées, multipliée par un coefficient unique par nature de culture et par région agricole. Une commission instituée par décret fixera chaque année ces coefficients sans que ces derniers puissent dépasser des maxima et des minima fixés par le Parlement.

Les maxima et les minima des coefficients à arrêter par la commission seront fixés chaque année, pour l'établissement de l'impôt de l'année suivante, par une disposition de la loi de finances ou d'une loi spéciale. Au cas où la loi ne serait pas promulguée avant le 31 décembre, les coefficients de la précédente année seraient applicables. Pour l'année 1920, les coefficients applicables sont ainsi fixés sans l'intervention de la commission : 1° terres labourables, 2; 2° prairies et prés naturels, herbages et pâturages, 4; 3° vergers et cultures fruitières, 4; 4° vignes, 6; 5° bois industriels, aulnaies, saussaies, oseraies, etc., 2; 6° landes, pâtis, bruyères, marais, 0,50; 7° jardins autres que les jardins d'agrément, terrains affectés à la culture maraîchère, florale et d'ornementation, pépinières, 6; 8° jardins d'agrément, parcs, etc., 10.

Après une discussion à laquelle prennent part le ministre des finances, le rapporteur général et MM. Donon, Louis Michel, Damécour, Monsservin, de Lubersac, Carrère et Tissier, le nouveau texte de la commission sénatoriale, modifiant l'article 17 de la loi du 31 juillet 1917, est adopté, sauf la partie fixant les coefficients pour 1920.

On passe à l'article 7 du projet (impôt général sur le revenu).

Le texte de la commission sénatoriale prévoit un relèvement du taux de l'impôt sur le revenu adopté par la Chambre. Ce relèvement doit procurer au Trésor 140 millions de plus.

M. Touron : Je demande l'opinion du gouvernement. Si le ministre des finances n'exprime pas son avis sur mon amendement, je lui dirai : Qui ne dit mot consent. (Applaudissements.)

M. Doumer : Le gouvernement, saisi des propositions de la commission, nous a fait savoir qu'il était d'accord avec nous. (Mouvements divers.)

M. François-Marsal, ministre des finances, dit que dans de pareilles circonstances un ministre des finances est embarrassé. Il ajoute qu'il avait proposé à la Chambre de relever l'impôt sur le chiffre d'affaires de 1 à 1 1/2 pour 100. La commission du budget de la Chambre n'a pas adopté cette proposition et a cherché des ressources supplémentaires dans l'impôt sur le revenu. Le gouvernement a donné son adhésion au texte de la commission de la Chambre. M. François-Marsal conclut en déclarant : Le gouvernement a présenté au Sénat le texte voté par la Chambre; il laisse au Sénat toute sa liberté d'appréciation. (Mouvements divers.)

L'amendement de M. Touron tendant à reprendre le texte de la Chambre est finalement repoussé par 172 voix contre 142, et l'article 7 est adopté avec le texte de la commission sénatoriale. Aux termes de ce texte, l'impôt serait calculé en tenant pour nulle la fraction du revenu qui, défalcation faite des déductions accordées aux contribuables mariés et à ceux qui ont la charge d'enfants, n'excède pas 6,000 francs, et en comptant pour 1/20 la fraction comprise entre 6,000 francs et 20,000 francs; pour 2/20 celle comprise entre 20,000 et 30,000 francs, ainsi de suite en augmentant de 1/20 par fraction de 10,000 francs jusqu'à 100,000 francs, et par fraction de 20,000 francs jusqu'à 300,000. La fraction du revenu excédant 300,000 serait comptée pour la totalité, et le taux à appliquer au revenu taxable ainsi obtenu serait fixé à 50 pour 100.

La suite de la discussion est renvoyée à mercredi.

Danse ou cuisine?

Pour faire pendant au Congrès de Spa, un Congrès international de la danse s'est réuni à Paris, et ses décisions seront appliquées docilement chez les nations représentées, les nations amies et alliées. La matière est grave. Il s'agit d'unifier les danses en vogue, d'arrêter un code des pas et figures, de fixer le « canon » du tango et du fox-trot ne varietur. Toutes les académies et cours du monde apprendront la même théorie et appliqueront le même art de lever le pied. C'est l'aurore de l'harmonie universelle — au dancing.

*Ne traitez pas ce Congrès de la danse par-dessous la jambe. Ses intentions sont nobles et pures. N'était-il pas regrettable de voir une charmante j

LA VIE SPORTIVE

Courses à Maisons-Laffitte

MARDI 25 MAI

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DU BREVENT (haies, à vendre aux enchères). 4,000 fr., 3,500 mètres. — 1er, Caladox (E. Hardy), à M. G. Boisseaud; 2e, Fleur-des-Pois-III (A. Kaliey), à M. A. de Ekna-yan; 3e, Marcas (F. Berteaux), à M. A. de Haan.

Non placés : Française (A. Benson), Lutèce-IV (Coloby), Contalmaison-II (E. Deloime), Iry (M. Ory), Belgian (M. Foucaud).

Gagné de quatre longueurs; le troisième à une longueur et demie.

Caladox (Blarney et Cabriole) est entraîné par Boupmel.

PRIX DE LA SAVOIE (steeple-chase d'essai), 5,000 fr., 3,500 mètres. — 1er, Dorville (J. Foy), à M. P. Champion; 2e, Hevolt (R. Head), à M. G. Foucault; 3e, Dernière-Cartouche (L. Duffouro), à Mlle G. Guilmot.

Non placée : Bigourdane (Langerome).

Gagné de quatre longueurs; le troisième à six longueurs.

Dorville (Gros-Papa et Armide) est entraîné par Michel Pantali.

PRIX DES BOSSONS (haies, handicap), 5,000 fr., 3,200 mètres. — 1er, Colonel-Clive (W. Head), à M. J.-D. Cohn; 2e, L'Argonne (G. Parfrement), à M. A. Veil-Picard; 3e, Chèvrefeuille (D. Kalley), à M. G. Dulau.

Non placés : Qui y Pense (F. Berteaux), Soixante-Quinze (Dujardin), Paillette (Serré), Précy (J.-B. Lassus), Rencor (G. Mitchell).

Gagné d'une courte encolure; le troisième à deux longueurs.

Colonel-Clive (Combourg et Vervena) est entraîné par Manby.

PRIX KILLARNEY (haies), 12,500 fr., 2,800 mètres. — 1er, Brody (E. Cadeau), à M. Z. Niau; 2e, Sorgho (Ed. Haës), à M. Auguste Pellerin; 3e, Saint-Quentin (G. Parfrement), à M. A. Veil-Picard; 4e, Rabanito (Touflan), à M. H. d'Hausen.

Non placée : Oureq (W. Head), dérobée.

Gagné d'une longueur et demie; le troisième à deux longueurs; le quatrième à huit longueurs.

Brody (Jacobi et Boucle-d'Or) est entraîné par Rabier.

PRIX DE LA TETE-NOIRE (steeple-chase), 5,000 fr., 4,000 mètres. — 1er, Lemnos-II (G. Mitchell), à M. Aminat; 2e, Monastery (G. Parfrement), à M. Sydney-Platt; 3e, Makurino (E. Deloime), à M. L. de Paula-Machado.

Non placés : Quidor (J.-B. Bourdalé), Silk-Bird (F. Williams).

Gagné d'une encolure; le troisième à deux longueurs.

Lemnos-II (Magellan et Demi-Gomme) est entraîné par Defeyer.

CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pelse. 5 fr.
Caladox	G.	74 »	27 »
	P.	13 50	7 »
Fleur-des-Pois-III	P.	12 50	6 »
Marcas	P.	12 »	6 »
Dorville	G.	27 »	14 »
	P.	15 »	8 »
Révolt	P.	14 50	6 50
Colonel-Clive	G.	30 »	16 »
	P.	14 50	7 »
L'Argonne	P.	17 50	9 »
Chèvrefeuille	P.	19 50	10 »
Brody	G.	36 50	16 50
	P.	18 »	8 »
Sorgho	P.	15 »	8 »
Lemnos-II	G.	28 »	14 50
	P.	14 »	7 50
Monastéry	P.	13 50	7 »

CYCLISME

LE TOUR D'ITALIE

Abandon de Girardengo

Au cours de la deuxième étape, de Turin à Lucca, le grand favori, Girardengo, victime d'accidents de machine, a abandonné, ainsi qu'Oliveri, le vainqueur de la première étape, qui fit une chute assez grave.

C'est Bellonzi qui a gagné la deuxième étape, et qui s'assure la première place du classement général, devant Gremo, Brumera, Ferrari, Canepari.

Le Français Alavoine n'est que neuvième.

ATHLETISME

LES FINALES BESSONNEAU A STRASBOURG

Paoli bat un record de France

Voici les résultats :

Prix des débutants, lancement du poids : 1er, Moullinais (Rhin), 11 m. 22; 2e, Désolme (Lyonnais), 11 m. 01; 3e, Gangiof (Alsace), 10 mètres 58.

300 mètres : 1er, Sandrin (Paris), en 38 s. 4/5; 2e, Filot (Bourbonnais); 3e, Trévise (Picardie).

Le challenge interrcomités est remporté par le comité de Paris.

Saut en longueur : 1er, Orndau (Lyonnais), 6 m. 56; 2e, Coulon (Centre), 6 m. 46; 3e, Guégille (Beauce-et-Maine), 6 m. 39.

Prix d'honneur, 100 mètres : 1er, Ali-Khan (Nice), 11 s. 1/5; 2e, Sempé (Armagnac); 3e, Levillain (Touraine).

1,500 mètres : 1er, Guillemot (Paris), 4 m. 12 s. 2/5; 2e, Duquesne, à 10 mètres; 3e, Sanchez (Littoral); 4e, Moulin (Bretagne); 5e, Dalières (Côte-Basque); 6e, Maury (Limousin).

600 mètres relais : 1re, équipe de Paris (Féry-Andinot-Tirard); 2e, Haute-Normandie; 3e, Touraine.

Au cours d'une exhibition, notre champion de France Paoli lance le poids à 14 m. 40 et bat le record de France, qu'il détenait, du reste. Son record ne sera pas homologué, le poids pesé à la suite de la tentative étant inférieur de 300 grammes au poids réglementaire.

Epreuves de dames, 83 mètres, haies : 1re, Mlle T. Brûlé (F. S.), en 24 s. 4/5.

Saut en longueur, avec élan : 1re, Mlle Pabureau (S.), 4 m. 16.

300 mètres, plat : 1re Mlle de Croze (R. C. F.).

LE BESSONNEAU A VICHY

Paris, 26 mai. — Les finales du Prix Bessonneau-cours hippique.

LES CHAMPIONNATS INTERSCOLAIRES DE LA CÔTE-D'ARGENT

Ces championnats, courus sous la même formule que les championnats de France, se disputeront le jeudi 27 mai, sur le terrain du S. B. U. C. et non au Stadium, comme cela a été annoncé précédemment.

Ils présenteront un gros intérêt, car les engagements des Boutons-d'Or, des Muguets, des Normaliens de Bordeaux, de Saint-André-de-Cubzac etc., sont déjà assurés.

Les engagements étant très nombreux, les éliminatoires commenceront le matin à 9 heures; les demi-finales et finales se disputeront l'après-midi à partir de 14 h. 30. Entrée générale, 1 fr.

C. A. BEGLAIS

Les grands-prix handicaps disputés le 23 mai ont donné les résultats suivants :

100 mètres : 1er, Barbe; 2e, Dufau; 3e, Deramiel.

400 mètres : 1er, Ferrière; 2e, Savary.

1,500 mètres : 1er, Bentejac; 2e, Lagouarde.

Poids : 1er, Lamouillatte, 10 m. 10; 2e, Mandegout.

Longueur sans élan : 1er, Cabardos, 2m 95 ½; 2e, Dufau.

Perche : 1er, Lagarde, 3m 30; 2e, Fromenthy.

Hauteur : 1er, Cabardos, 1m 67; 2e, Lagarde.

Minimes. — Le prix réservé aux minimes a été enlevé brillamment par le jeune Pétriacq, devant Lauga, Peysse, Lacroix et Lamouillatte.

Dimanche 30 mai, participation du C. A. B. au Saint-Marc et Barrès dans les deux catégories.

LAWN-TENNIS

CRITERIUMS DE LA COTE-D'ARGENT

C'est dimanche prochain que se disputeront les critériums individuels de la Côte-d'Argent, sur les courts du S. B. U. C., 57, avenue de la République, à Caudéran.

Les championnats suivants seront au programme : Single dames, single messieurs, double dames, double messieurs, double mixte.

Les engagements reçus par M. Nesa, secrétaire de la commission de tennis de la Côte-d'Argent, 149, rue du Palais-Gallien, seront clos le vendredi 28 mai, à midi. Droit d'engagement, 3 fr. par joueur pour les singles, et 5 fr. par équipe de double.

LES CHAMPIONNATS DU MONDE

La quatrième journée

Victoire du Japonais Schimitzu

Les huit qualifiés

Paris, 25 mai. — La quatrième journée dite les « huit matches éliminatoires » très disputés, qualifiant les huit compétiteurs pour les quarts de finale qui se joueront jeudi, a eu lieu devant un public nombreux. Sport passionnant sous un ciel d'orage. Notons la victoire du Japonais Schimitzu sur le Roumain Misiu, qui avait battu Dawson la veille. Le champion roumain, extériné par le jeu du Japonais, dut abandonner.

Restent actuellement qualifiés : trois Français, Gobert, Laurent, Hirsch; un Espagnol, Alonso; un Japonais, Schimitzu; deux Sud-Américains, Raymond et Winslow, et le jeune Danois, Tiquet.

Dans le simple dame, Mme Broquedis fut battue par l'Espagnole, Mlle Subirana.

Résultats : Simple, messieurs, huitième de finale : Schimitzu (Japon) bat Mishu (Roumain), 7-5, 3-6, 6-1, 5-3, abandonne. Gobert (Français) bat Loriboud (Anglais), 6-2, 6-3, 6-2. Laurentz (Français) bat Dood (Sud-Africain), 6-3, 9-7, 6-0. Hirsch (Français) bat Arthur (Anglais), 6-2, 6-2, 6-1. Alonso (Espagnol) bat Norton (Sud-Africain), 6-9, 6-8, 6-2, 6-1. Tegner (Danois) bat Blackhead (Anglais), 9-7, 7-5, 6-3. Raymond (Sud-Africain) bat Turn-Bull (Anglais), 4-6, 6-4, 6-1, 7-5. Winstow (Sud-Africain) bat Wiles (Américain), 6-2, 3-6, 6-1, 6-4.

Simple, dame : Mlle Subirana (Espagnole) bat Mlle Billouet-Broquedis (Française).

LE CANADA NE PARTICIPERA PAS A LA COUPE DAVIS

Sydney, 25 mai. — Le Canada vient de rendre publique son intention de ne pas participer à la Coupe Davis, en raison de l'impossibilité dans laquelle il se trouve de s'assurer le concours de joueurs d'une classe suffisante.

JEU DE PAUME

COUPE DE BORDEAUX

Mardi après-midi, une seule partie fut jouée, M. Druce, indisposé, ayant demandé à remettre son match contre M. d'Andurain à mercredi.

Nous croyons savoir — en ce qui concerne particulièrement les grévistes du Midi — que ceux-ci envisageraient la cessation de la grève.

Le fait que de toutes parts les cheminots reprennent l'ouvrage n'est d'ailleurs pas pour engager les cheminots bordelais du Midi — et ceux de l'Orléans aussi — à persister dans une attitude qui est surtout préjudiciable à leurs propres intérêts.

UN AVIS AUX OUVRIERS DES ATELIERS DU MIDI

Nous avons reçu de la Compagnie des Chemins de fer du Midi (exploitation) la communication ci-après :

« On sait que la Compagnie des Chemins de fer du Midi, en présence de la grève de son personnel ouvrier, a déjà fermé ses ateliers de Béziers, ainsi que ceux de Toulouse-Saint-Cyprien, et a confié à l'industrie privée les réparations qui y étaient effectuées. Nous sommes informés que dans le cas où le travail ne serait pas repris normalement aux ateliers de la carrosserie de Bordeaux-Saint-Jean à la date du 28 mai, une mesure analogue sera prise en ce qui concerne ces ateliers. »

Gaz et électricité

La mairie nous communique l'avis suivant :

« Les délégués du personnel rayé des contrôles de la régie municipale du gaz et de l'électricité ont demandé à M. le Maire de Bordeaux de les recevoir à l'hôtel de ville.

» Le maire, préférant parler aux intéressés qu'à leurs délégués, informe les membres de l'ancien personnel qu'il les recevra jeudi, à dix heures et demie, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée.

» N'auront accès dans la salle que les membres de l'ancien personnel de la régie du gaz et de l'électricité. »

ASSOCIATION DU SPECTACLE

Nous recevons la communication ci-après :

« Les directeurs de l'Association du Spectacle de Bordeaux et du Sud-Ouest, réunis en assemblée générale le mardi 25 courant, votent à l'issue de la séance l'ordre du jour suivant :

« Les directeurs de théâtres de Bordeaux, au lendemain d'une grève de gaz qui fut si préjudiciable aux besoins les plus immédiats de la population, et particulièrement à toutes les exploitations théâtrales, adressent à M. Philippart, maire de Bordeaux, pour l'autorité et la fermeté dont il a fait preuve pour la sauvegarde des intérêts de ses administrés, l'hommage de leur gratitude.

» Estimant que son initiative n'est que le prélude d'une série de modifications indispensables à la bonne gestion d'un service public;

» Que, notamment, toutes mesures et économies permettront la réduction du prix du gaz et de l'électricité, si coûteux à l'heure actuelle, et qui va être encore grevé par une taxe d'Etat de 10 % sur la consommation,

» Le remercient de son activité intelligente, rigoureuse et efficace, et lui votent des félicitations. »

Conseil général de la Gironde

La Commission départementale, réunie le lundi 17 mai, en séance mensuelle, sous la présidence de M. Louis Fabre, son président, a statué sur les affaires suivantes :

Amendes de police correctionnelle. — Commune de Saint-Mariens. — Attribution d'un secours pour l'achèvement d'un bâtiment communal.

Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables privés de ressources. — Demandes d'assistance; admissions; rejet; hospitalisations (ratification); retraits de l'assistance.

Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables — Asiles John-Bost à Laforce; relèvement du prix de journée.

Mandats de paiement. — Mois d'avril 1930. Approbation du bordereau.

Ecole d'agriculture de La Réole. — Bourse départementale; demande de bourse; rejet. Enfants assistés. — Tableau des décisions prises pendant le mois d'avril 1920. Avis.

La prochaine séance de la Commission est fixée au lundi 21 juin.

Obsèques

On nous prie de signaler que les obsèques de M. Dufau, l'adjudant de la garde matin, à l'église Saint-Bruno. Réunion à neuf heures précises, 11, rue de Roquelaure.

Memorial Day

Le dimanche 30 mai est l'anniversaire du « Memorial Day », jour consacré par les Américains à la mémoire de leurs soldats et marins morts, et à la décoration de leurs tombes. Bien que des services commémoratifs doivent avoir lieu dans tous les cimetières américains, la cérémonie principale se tiendra à onze heures et demie, au cimetière américain de Talence. Tout le monde est cordialement invité à y assister.

M. le Maire de Talence et le général commandant la 18e région ont offert leur concours pour cette cérémonie.

Mort dans une pharmacie

M. Joseph Latapie, âgé de cinquante-six ans, passant, mardi, boulevard Antoine-Gautier, s'affaissait soudain sur le trottoir. Relevé et transporté dans une pharmacie du quartier, il y reçut des soins empressés. M. Latapie succombait peu après à une embolie.

Le corps a été transporté au domicile du défunt, 5, place Bourny.

La « douloureuse »

Deux Américains, depuis peu arrivés à Bordeaux, entraient, mardi soir, dans le restaurant Paul Labrot, 6, rue Voltaire, et se faisaient servir un repas des plus copieux, arrosé de bonnes bouteilles « de derrière les fagots ». Le total de l'addition se montait à 319 fr. 25.

Au moment de régler « la douloureuse », un des Américains fila... à l'anglaise ! L'autre voulut faire « la même chose que lui », mais on lui barra la route et on le remit aux mains d'un gardien de la paix.

Le client indélicat fut conduit devant le commissaire de service à la Permanence; c'est un nommé Harold Tainbor, âgé de trente-cinq ans, se disant agent de cinéma, sans domicile fixe.

Harold déclara ne pouvoir payer la dépense faite chez M. Labrot, n'ayant que 20 francs dans son porte-monnaie. On l'a envoyé à la prison municipale.

Son camarade, nommé Tripp, est activement recherché. Mais Tripp, à ce qu'il paraît, n'est pas plus fortuné que Harold. Dans ces conditions, le restaurateur n'est pas prêt d'être récompensé de la part qu'il prit pour régaler ses deux hôtes transatlantiques.

Le feu

Vers cinq heures, mardi soir, un commencement d'incendie provoqué par l'explosion d'une lampe à pétrole, s'est déclaré dans le sous-sol de l'Institut Pasteur, rue de Saint-Genès. Les pompiers, accourus au premier appel, ont eu rapidement raison du feu. Dégâts sans importance.

BORDEAUX

EN GARE DE L'ETAT

LES CHEMINOTS reprennent le travail

Se conformant à une décision arrêtée la veille les grévistes cheminots de la gare de l'Etat ont repris le travail mercredi matin.

Il y a quelques absents, mais cela tient à ce que tous les cheminots grévistes n'ont pu être prévenus à temps de l'ordre de cesser la grève.

Jeudi, la gare de l'Etat présentera donc sa physionomie habituelle. Il y a lieu de s'en réjouir.

EN GARES DU MIDI ET DE L'ORLEANS

Il y a eu des rentrées encore mercredi dans ces deux gares.

Nous croyons savoir — en ce qui concerne particulièrement les grévistes du Midi — que ceux-ci envisageraient la cessation de la grève.

Le fait que de toutes parts les cheminots reprennent l'ouvrage n'est d'ailleurs pas pour engager les cheminots bordelais du Midi — et ceux de l'Orléans aussi — à persister dans une attitude qui est surtout préjudiciable à leurs propres intérêts.

UN AVIS AUX OUVRIERS DES ATELIERS DU MIDI

Nous avons reçu de la Compagnie des Chemins de fer du Midi (exploitation) la communication ci-après :

« On sait que la Compagnie des Chemins de fer du Midi, en présence de la grève de son personnel ouvrier, a déjà fermé ses ateliers de Béziers, ainsi que ceux de Toulouse-Saint-Cyprien, et a confié à l'industrie privée les réparations qui y étaient effectuées. Nous sommes informés que dans le cas où le travail ne serait pas repris normalement aux ateliers de la carrosserie de Bordeaux-Saint-Jean à la date du 28 mai, une mesure analogue sera prise en ce qui concerne ces ateliers. »

Grave accident en gare du Midi

Mardi après-midi, vers cinq heures et demie, en gare du Midi, pendant une manœuvre de trains, un employé de la petite vitesse, M. Jean Desgousgue, âgé de trente ans, demeurant rue Saint-Vincent-de-Paul, 8, a eu les deux jambes sectionnées à la hauteur du bassin. Il a été transporté à l'hôpital Saint-André, où il a été placé salle 18. M. Abadie, commissaire de police, a ouvert l'enquête d'usage.

Ecumeurs des gares

Dernièrement, un fût de rhum de 125 litres était volé à la gare de Bègles. Les recherches aboutirent à l'arrestation des coupables : Auguste R..., trente-deux ans, et Chéri R..., soixante-deux ans.

Interrogés par le commissaire de police de Bègles, les deux complices firent des aveux et déclarèrent avoir déposé le fût volé chez une restaurateur. Celle-ci sera poursuivie sous l'inculpation de vol par recel.

Quant à Auguste R... et Chéri R..., ils ont été écroués au fort du Hâ, à la disposition d'un juge d'instruction.

Les cambrioleurs à l'ouvrage

Mardi après-midi, vers quatre heures, des malfaiteurs inconnus se sont introduits, à l'aide de fausses clés, dans le domicile de M. Ruppert, ingénieur à la Société électrique du Sud-Ouest, demeurant rue Charles-Lévêque, 90. Ils y prirent un certain nombre d'objets, dont on n'a pu cependant déterminer la valeur, M. Ruppert étant en ce moment absent. La police enquête.

600 chapeaux dans deux égouts

On connaît le fameux chapitre des chapeaux d'Aristote. On pourrait l'augmenter d'un paragraphe supplémentaire.

Dans la journée de mardi, les habitants de la rue Serr constataient que la bouche des deux égouts de la dite rue était obstruée par des chapeaux qu'on y avait jetés. Des ouvriers furent appelés pour faire le nécessaire en vue de l'écoulement normal des eaux. On jugea de leur surprise en ramenant du canal souterrain 600 chapeaux de feutre.

A vrai dire, ceux-ci « non conformés », emboîtés, si l'on peut ainsi dire, les uns dans les autres, ne tenaient dans l'égout qu'une place relative.

De l'enquête ouverte il résulte que ces chapeaux avaient été expédiés dans des cabines par la maison Muller et Kolker, 46, Faubourg-Poissonnière, à Paris, à M. Philippe S..., commerçant place du Vieux-Marché, à Bordeaux. Les caisses avaient été volées dans les dépendances de la gare d'Orléans. Les filous, ne sachant que faire des couvre-chefs, s'en étaient débarrassés en les jetant dans l'égout de la rue Serr.

Ils pensaient sans doute trouver autre chose dans les caisses. Ils ne sont pas nés coiffés !

Au Palais

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. FOURCAUD, vice-président.

UNE BROCHETTE D'ECUMEURS

Un chauffeur originaire de Santiago, Marcel Heyraud, âgé de 28 ans, a, de concert avec un tout jeune homme, dévissé un grand nombre de coussinets de bronze à bord d'un torpilleur en réparation aux Docks, puis il les a vendus à vil prix.

Heyraud a été condamné pour ce vol à **trois mois d'emprisonnement**. Son jeune complice a été condamné à une peine égale mais il a obtenu le bénéfice de la loi Bérenger.

— Au camp de Saint-Sulpice, deux manœuvres, Léon Decobert, 37 ans, et Albert Semblat, 26 ans, ont volé du tabac, du savon et d'autres marchandises. On les a pris en flagrant délit le 9 avril.

Le tribunal les a condamnés l'un et l'autre à **six mois d'emprisonnement**.

— Thomas Lopez, 18 ans, et Jean Coubiaud, 26 ans, demeurant ensemble rue de Galles, ont volé un baril de graisse sur le quai Louis-XVIII. **Quatre mois d'emprisonnement** à chacun. Coubiaud est condamné en outre à cinq ans d'interdiction de séjour.

— Enfin le gardien de marchandises Jean Lavergne, 48 ans, chemin du Vélodrome, à Cauderan, a été condamné à **trois mois d'emprisonnement**. Une perquisition effectuée à son domicile avait amené la découverte de rhum et de graisse provenant de vols.

A l'apéritif, demandez simplement : Garçon ! un BOB sec.

Informations

Chemins de fer

P. O. — La gare de Bordeaux-Bastide acceptera le jeudi 27 mai les marchandises se rapportant aux déclarations d'expédition numérotées de 65,001 BE à 70,000 BE, à destination du réseau P.-O., Paris-Ivry compris.

Sucre. — Avis au commerce de l'épicerie

Le Comité départemental de répartition du sucre de la Gironde nous communique l'avis suivant :

Le mois de mai devra s'effectuer à partir du 1er juin :

1. Pour les communes de Bordeaux, Bègles, Talence, Caudéran, Le Bouscat, Bruges, dans les bureaux des raffineries locales : Saint-Remi, 130, rue Achard; Bertault, 59, rue de Tivoli, et 9, rue du Moulin; Frugès, 32, quai Sainte-Croix, dans l'ordre suivant :

Les 1er, 2 et 3 juin, les commerçants dont le nom commence par les lettres A, B, C.

Les 4, 5 et 7 juin, ceux des lettres D, E, F, G, H, I, J, K.

Les 8, 9 et 10 juin, ceux des lettres L, M, N, O.

Les 11, 12 et 14 juin, ceux des lettres P, Q, R, S, T, U, V, X, Y, Z.

2. Pour les autres communes du département, à la mairie de chaque commune.

Les coupons de 750 grammes doivent être remis groupés et collés sur formules B n. 3, séparément des coupons de un kilogramme. Les coupons de un kilogramme doivent être remis groupés et collés sur formules B n. 3, séparément des coupons de 750 grammes. Déposer aussi les bons spéciaux provenant des malades.

En vue de favoriser les opérations d'attributions, les intéressés sont priés de se conformer aux dates et aux indications mentionnées ci-dessus.

Nota. — Il est rappelé que les sucres du ravitaillement ne doivent être délivrés que sur remise de tickets et aux prix taxés.

Un jus de citron et une pastille de Saccharine "Usines du Rhône" donnent une boisson délicieuse.

Communications

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

ARRET D'EAU. — Le maire de Bordeaux a l'honneur d'informer le public que, par suite des travaux de fontainerie à exécuter sur les conduites d'eau de la Ville, il sera fait, pendant la journée de jeudi 27 courant, de six heures du matin à six heures du soir, un arrêt d'eau boulevard Albert-Ier.

GROUPEMENTS CORPORATIFS

OUVRIERS COIFFEURS DE BORDEAUX ET DE LA REGION. — Les ouvriers coiffeurs désireux de compléter leur apprentissage de coiffeurs de dames, sont informés que les écoles de coiffure ont recommencé à fonctionner. Des concours clôtureront l'année scolaire, des médailles et diplômes seront distribués aux élèves les plus méritants.

Les inscriptions sont reçues au siège des écoles, les mardi et vendredi soir, de 8 h. 30 à 10 h. 30, bar Gambetta, salle du 1er étage.

ANCIENS MILITAIRES

UNION FRATERNELLE ET PROTECTION GIRONDINE. — Assemblée générale le dimanche 30 mai 1920, à neuf heures du matin précises, Athénée municipal.

ANCIENS MILITAIRES DES CORPS D'AFRIQUE ET DES COLONIES. — La Société informe les membres qui n'étaient pas présents à la réunion du 23 mai pour retirer les cartes d'invitation à la fête du 30 mai, donnée à l'Apollo, qu'ils trouveront celles-ci chez le président, M. Paquet, 70, rue Saint-Charles.

COURS ET CONFERENCES

SOCIETE DE STENOGRAPHIE. — Les examens annuels et intermédiaires de sténographie pour l'obtention du certificat de capacité organisés par la Société de sténographie du Sud-Ouest de la France auront lieu le dimanche 30 mai, à neuf heures du matin, dans la salle 13 de l'Athénée, 53, rue des Trois-Conils.

Cirage à la CIRE NAOL

Chronique Théâtrale

GRAND-THEATRE

Mercredi, à 8 heures 15, dernière de « La Femme X... », avec Mme Régina Badet.

De vendredi à dimanche soir, quatre représentations extraordinaires, avec le concours de M. de Max et de Mlle Madeleine Roch, sociétaire de la Comédie-Française, et de M. Maurice Varnay, pensionnaire de la Comédie-Française; de MM. de Bigoult, Perdoux, Fernand Fabre et Parmentier (de l'Odéon), et de Mlle Léslka (de l'Athénée) et de M. Arnoux (du Vaudeville). Vendredi en soirée de gala et dimanche en matinée, « Britannicus », avec M. de Max, dans le rôle de Néron, et Mlle Madeleine Roch dans celui d'Agrippine. Samedi et dimanche, en soirée, le grand succès de la Comédie-Française : « Esope », de Théodore de Banville. Le spectacle sera terminé par « le Baiser », fantaisie célèbre du même auteur, interprété par Mlle Léslka (de l'Athénée) et M. Arnoux (de l'Odéon). Locations ouvertes.

APOLLO

Mercredi, « Miss Helyett ».

Jeudi et vendredi, « Susie, ou la petite milliardaire américaine ». — Samedi, adieux d'Alice Raveau dans « Orphée ». — Dimanche, en matinée, « la Fille du Tambour-Major » ; en soirée, dernière de « Flup ». — Lundi, dernière de « Mam'zelle Nitouche ». — Mardi 1er juin, la Compagnie Félix Galipaux, avec Suzanne Golstein. Location ouverte.

BOUFFES

De jeudi à dimanche inclus, le chef-d'œuvre de Victor Marguerite : « Prostituée ». — Dimanche, matinée. Location ouverte au hall du théâtre de l'Apollo. — A partir du 1er juin, les quatre premières pièces primées au concours d'opérette de la « Semaine de Bordeaux ».

TRIANON

Jeudi, matinée exceptionnelle : la revue « Non, sans blague », sera jouée sans coupures. — Vendredi, deuxième soirée de gala, avec programme spécial. — Dimanche, débuts. En préparation : « Le Jugement de Pâris...-Bordeaux », grand concours de beauté, avec un premier prix de mille francs en espèces. Se hâter de voir la revue dans sa première formule, avec ses triomphales scènes. Location matin et soir, rue Franklin.

SCALA

Jusqu'à dimanche soir inclus, la revue « Bordeaux qui rit ! » et ses scènes nouvelles. — Le 3 juin, première de l'exquise opérette : « La Folle Escapade », sous la direction intérimaire de Mme Alice Gillet. Location sans frais.

ALCAZAR

Triomphe du populaire comique Biscot dans son sketch : « Bégulnette attend le Duc ». Aller voir Biscot, c'est faire provision de belle humeur pour une semaine entière. Aussi est-il acclamé chaque soir.

ALHAMBRA

L'œuvre charmante et très spirituelle de M. Jean Valmy, « Ali-Papa », conte oriental bien composé, bien mis en scène et non moins bien joué, vient de valoir à son auteur et à ses interprètes le succès le plus mérité.

AMERICAN-PARK

Le thé-tango quotidien de cet établissement, à 17 heures, devient de plus en plus le rendez-vous de toutes les élégances bordelaises. En soirée : dancing, cinéma. Patinage tte la journée.

CONCERT AUGÉ-BEGAUD

C'est le vendredi 28 courant, à 16 heures, qu'aura lieu, salle Bermond, le concert Marcelle Augé-Gérard Begaud, pianiste et violoniste, lor prix du Conservatoire.

ALHAMBRA-DANCING

Apéritifs-concerts dansants. Jardins.

OLYMPIA-CINEMA-PALACE

Jeudi en matinée, soirée, dernières de « Impéria » (1er épisode) : « le Sang des Immortelles », drame; actualités. Location, téléph. 13.38.

SAINT-PROJET-CINEMA

Jeudi, en matinée, dernière séance, avec Biscot et un programme de choix. — Vendredi, 1er épisode de « Sherlock Holmès ».

THEATRE GIRONDIN (chemin de Pessac)

Jeudi, 2h30 et 8h30 : Mme Buterfly; Avion. Intde.

SPECTACLES du 26 mai

GRAND-THEATRE. — 8 h. 30 : La Femme X.
APOLLO. — 8 h. 30 : Miss Helyett.
BOUFFES. — Relâche
TRIANON. — 8 h. 30 : Non, san Blague !, revue.
SCALA. — 8 h. 30 : Bordeaux qui rit ! revue.
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : All-Papa.
ALCAZAR. — 8 h. 30 : Ça va Gazer ! revue.
ALHAMBRA-DANCING. — 8 h. 30 : Danse.
AMERICAN-PARK : Mat. et soir., Patinage, Bal
SKATING-PALACE. — 8 h. 30 : Patinage et bal.

Petite Correspondance

— Jeune Serbe. — 1. Vous ne pouvez obtenir ces renseignements qu'à Marseille, point de départ de la ligne. — 2. Ecrivez à la Compagnie des Messageries Maritimes ou Fraissinet. — 3. Nos renseignements sont gratuits.

— A.-L. Nini. — Ecrivez à la famille du jeune homme. Vous obtiendrez peut-être à l'amiable.

— Abonné bordelais, 88. — Non, il doit faire trois ans.

— Lulette, 10. — 1. Faites opposition par huissier avant vingt jours. — 2. Vous avez droit à la prorogation de deux ans.

— O. B., 38. — 1. Pas avant dix-huit mois. — 2. Vous n'avez qu'à attendre.

— J. I. 1856. — Dans le cas particulier de ce [illegible] pour le moment, c'est deux ans après la signature de la paix.

— S. R. — 1. Oui, si vous habitiez le local avant le 1er août 1914. — 2. Oui. — 3. Six mois après votre démobilisation.

MAITRE-JACQUES.

Au RAYON d'OR, angle St-Catherine, c. V.-Hugo Coiffures pr dames, Shampooing, Teintures

MESNARD 14, Place Gambetta (angle Porte-Dijeaux). 1re COMMUNION Grand choix de MÉDAILLES, CHAPELETS, BÉNITIERS

ÉTAT CIVIL

DECES du 25 mai

Jean Dubedout, 19 ans, rue Teulère, 16.
Jean Genêt 45 ans, rue de Lavaud, 21.
Jacques Dufau, 52 ans, r. de Roquelaure, 11.
Marie Helgoat, veuve Comby, 52 ans, rue des Capérans, 15.
Georges Ravel, 53 ans, quai Armand-Lalande
Léontine Figuès, veuve Capot, 67 ans, rue de Nérac, 22.
Marie Harro, veuve Penaud, 82 ans, rue Poyenne, 50.
Louise Maury, veuve Forgue, 88 ans, cité de la Bombe, 6.

Economisez en faisant teindre et nettoyer Teinturerie ROUCHON. — Téléph. 43-40

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve P. Laplace, M. Maurice Trigat, Mme veuve P. Trigat, les familles Laplace (d'Asson, Basses-Pyrénées), Mme veuve Donat et sa famille, les familles Serres, Mme veuve Léon Nadal prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Pierre LAPLACE,

leur époux, grand-père, beau-père, beau-frère, oncle et cousin, qui auront lieu le jeudi 27 mai.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Traversière, 21, à huit heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures.

Inhumation au Bouscat

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Dumas et leur fille, Mme Pécaxaux, M. et Mme Gilbert-Desvallons et leur fille, les familles de Nayes, Dumestre, Grazide, Abadie, Guichot et Malaplate prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Bazile PÉCAZAUX,

receveur des postes en retraite,

leur père, beau-père, grand-père et oncle, qui auront lieu le jeudi 27 mai, en l'église Sainte-Croix.

On se réunira à la salle d'attente de cette paroisse, à neuf heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures trois quarts.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèb. mun., 11, r. de Belfort. Tél. 399.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve J. Latapie, Mlles Jeanne et Marguerite Latapie et leur famille prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Joseph LATAPIE,

leur époux, père et allié, qui auront lieu le vendredi 28 mai, en l'église Notre-Dame.

On se réunira à la maison mortuaire, 5, place Tourny, à huit heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à huit heures trois quarts.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèb. mun., 11, r. de Belfort. Tél. 399.

CONVOI FUNÈBRE M. Jean Gravois, Théâtre de Bordeaux, Mme J. Gravois et leurs enfants; M. et Mme Fernand Gravois et leurs enfants, les familles Bossuet, Houques et Messier prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Léonce-Léonard GRAVOIS,

leur père, beau-père, grand-père et cousin, qui auront lieu le jeudi 27 courant, en l'église du Bouscat.

On se réunira à la maison mortuaire, 49 chemin du Parc, à trois heures, d'où le convoi funèbre partira à trois heures et demie.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes fun. générales. (Service du Bouscat.)

AVIS DE DÉCÈS Mme veuve E. Barthélemy, M. et Mme G. Barthélemy, les familles Barthélemy, Dard et Hillotte ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Etienne BARTHÉLEMY,

décédé le 22 mai 1920, à l'âge de 64 ans, à Rouquette, par Eymet (Dordogne).

leur époux, père, beau-père, gendre.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Rouquette, le 23 mai.

Pompes funèb. génér., 121, c. Alsace-Lorraine.

REMERCIEMENTS ET MESSE

Mme veuve Louis Amiet, MM. Yves et André Amiet, Mme veuve G. Amiet et leur famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. le docteur Louis AMIET,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance, et les informent que la messe qui sera dite à neuf heures, vendredi 28 courant, dans l'église Saint-Bruno, sera offert pour le repos de son âme.

La famille y assistera.

Pompes funèb. génér., 121, c. Alsace-Lorraine.

TOUS SYSTEMES DE DENTIERS
Fabrication et adaptation parfaites. — Réparations immédiates. 14 bis, pl. des Gds-Hommes. *Prix modérés*

BIBLIOGRAPHIE

LORMONT A TRAVERS LES AGES

M. Sylv.